

Département de l'Aisne

Commune de Montreuil aux Lions

PROCES VERBAL DES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08 avril 2011

Le L'an deux mille onze et le huit avril, les membres composant le Conseil Municipal de la commune de Montreuil aux Lions, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Olivier DEVRON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 13.

Date de convocation du conseil municipal : 01 avril 2011.

Présents : Monsieur Olivier DEVRON, Monsieur Christian REGAL, Monsieur Pierre SAROUL, Monsieur Bernard VERON, Madame Frédérique ANORGA, Monsieur René BACUET, Madame Catherine DUMENIL, Monsieur Martial DUMONT, Monsieur Julien LE ROUZIC, Monsieur Alexandre MATRAS, Monsieur Régis VERON.

Absents excusés représentés : Madame Catherine CHARLES ALFRED par ANORGA Frédérique.

Absents excusés non représentés : Madame Monique RIMBERT.

Secrétaire de séance : Madame Frédérique ANORGA.

Monsieur le Maire propose d'adopter le procès verbal de la séance du 4 février 2011. Le procès verbal de la séance du 4 février 2011 n'appelle aucune observation des membres du conseil municipal présents.

Désaffectation de deux salles de classes

- Monsieur le Maire propose au conseil municipal la désaffectation de deux salles de classe auprès de Monsieur le Préfet de l'Aisne et sollicite l'avis de Madame l'Inspectrice :

- la salle de classe n° 7 sera transformée en salle de conseil municipal
- la salle de classe n° 6 sera transformée en logement

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- demande à Monsieur le Préfet de prononcer la désaffectation des deux salles de classe,
- sollicite l'avis de Madame l'Inspectrice
- donne au Maire pouvoir afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

VOTE	POUR : 12	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-------------	------------------	-------------------	-----------------------

FDS 2011, VC 7 Rue des Vignes

-Après avoir pris connaissance des décisions prises par le Conseil Général relatives à la répartition des subventions en provenance du Fond Départemental de Solidarité,

le conseil municipal sollicite une subvention au titre du Fond Départemental de Solidarité de l'année 2011 pour les travaux suivants :

- opération : 11-5014
- travaux de voirie
- VC 7 Rue des Vignes
- longueur : 112 m
- Montant de l'opération TTC : 9 568 euros
- Montant de l'opération HT : 8 000 euros
- Subvention : 3 760 euros
- Charge communale : 5 808 euros

- s'engage à affecter à ces travaux 9 568 euros sur le budget communal
- à réaliser les travaux dans un délai de trois ans, depuis le FDS 2010, à partir de la date de notification.

VOTE	POUR : 12	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-------------	-----------	------------	----------------

Brigade verte, bûcheronnage derrière la bibliothèque

- Le SIDSA a mis en place, par délibération en date du 5 mars 2001, une brigade verte destinée à soutenir les communes de l'Omois dans l'aménagement et l'entretien de leurs espaces naturels. Cette action a été reprise par l'UCSSA.

L'objectif de cette brigade verte est de favoriser l'entretien et la mise en valeur des espaces verts communaux, le nettoyage des rus et rivières, la valorisation du paysage de l'Omois.

Après avoir pris connaissance des objectifs et des domaines d'intervention de la brigade verte, le conseil municipal décide de :

- demander l'intervention de la Brigade Verte pour effectuer les travaux de nettoyage et d'entretien sur les espaces suivants : bûcheronnage derrière la bibliothèque (abattage de tous les arbres côté bibliothèque), utilisation de pieux (acacia) et de branches pour la réalisation de fascines pour tenir la terre en pied de berge et voir même en mi-côte,
- d'accepter le devis d'intervention tel que proposé par l'UCSSA pour un montant de 2 500 euros (10 jours x 250 euros/jour/équipe).

VOTE	POUR : 12	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-------------	-----------	------------	----------------

USEDA, adhésion de la ville de Saint Quentin

- Monsieur le Maire informe l'assemblée que la ville de Saint Quentin a sollicité son adhésion à l'Union des Secteurs d'Énergie du Département de l'Aisne (USEDA).

Cette demande a fait l'objet d'un avis favorable de la part du Comité Syndical de l'USEDA en date du 8 décembre 2010.

Le Conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré

émet un avis favorable à la demande d'adhésion de la ville de Saint Quentin.

VOTE	POUR : 12	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-------------	-----------	------------	----------------

Encaissement de chèque

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu un chèque de MMA d'un montant de 954,14 euros correspondant au remboursement d'arrêt maladie d'un agent.

Le conseil municipal accepte l'encaissement du chèque d'un montant de 954,14 euros et donne pouvoir au Maire de signer tous les documents relatif à cette affaire.

VOTE	POUR : 12	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-------------	-----------	------------	----------------

Annulation de la régie de recettes, festival de musique

- Monsieur le Maire propose au conseil municipal l'annulation de la régie de recettes concernant le festival de musique, cette régie n'étant pas utilisée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide l'annulation de la régie de recettes et donne pouvoir au maire pour signer tous les documents relatifs à cette affaire.

VOTE	POUR : 12	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-------------	-----------	------------	----------------

Subvention exceptionnelle, rugby

- Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un tournoi de rugby se déroulera le samedi 9 avril 2011 en présence d'une délégation de joueurs anglais et propose d'accorder une subvention exceptionnelle pour les frais occasionnés d'un montant de 600 euros.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide de verser la somme de 600 euros à ladite association et donne pouvoir au Maire de signer tous les documents.

VOTE	POUR : 12	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-------------	-----------	------------	----------------

Changement d'approche aérienne de Roissy Charles de Gaulle

- Monsieur le Maire demande aux autorités compétentes de sursoir purement et simplement à la modification de l'approche aérienne de Roissy Charles de Gaulle. Cette modification représente une nuisance inacceptable pour le territoire, ses habitants, son vignoble, ses élevages, sa polyculture et arboriculture.

VOTE	POUR : 0	CONTRE : 12	ABSTENTION : 0
-------------	----------	-------------	----------------

SPANC

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Grenelle 2 a rendu obligatoire le contrôle pour vente des installations d'assainissement non collectif à partir du 1er janvier 2011.

Depuis cette date, le vendeur d'un bien immobilier doit transmettre pour information au futur acquéreur le rapport diagnostic de l'installation d'assainissement non collectif de son habitation établi suite au contrôle réalisé par le Service Public d'Assainissement Non Collectif (article L 1331-11-1 du code de la santé publique).

Selon la loi, si l'installation est non-conforme, l'acquéreur dispose d'un an à compter de la date de la vente pour réaliser les travaux de réhabilitation de son installation d'assainissement non collectif.

Les textes n'indiquent pas les modalités de contrôle de la réalisation effective des travaux, le Maire de la commune reste néanmoins responsable de la salubrité publique de sa commune. Il a le pouvoir de constater une infraction et de mettre en demeure l'usager de faire réaliser les travaux d'office.

La municipalité de Montreuil aux Lions a entrepris des études pour la réalisation d'un réseau collectif d'assainissement sur sa commune. Le raccordement des habitations au "tout à l'égout" est prévu dans quelques années.

Aussi, afin de faciliter les transactions immobilières sur la commune et d'éviter aux habitants de lourdes dépenses (la mise aux normes de leur installation d'assainissement non collectif puis le raccordement au réseau collectif), le conseil municipal a décidé, sous certaines conditions de ne pas "obliger" les acquéreurs à se mettre aux normes. C'est à dire que le Maire n'utilisera pas de son pouvoir de police du Maire pour exiger la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif.

Cela concerne uniquement les biens immobiliers déjà construits qui possèdent au moins un prétraitement (fosse septique/ fosse toutes eaux). Les acquéreurs d'habitations sans assainissement devront faire réaliser un dispositif d'assainissement non collectif.

Par ailleurs, les constructions neuves ne sont pas concernées par ce présent courrier. Elles devront disposer d'un dispositif d'assainissement individuel répondant aux normes actuelles.

Le Maire de Montreuil aux Lions et son conseil municipal prennent cet engagement sous réserve que les acquéreurs respectent les conditions ci-dessous:

Le propriétaire devra se raccorder au réseau collectif dès que les travaux seront terminés.

Jusqu'au raccordement effectif de son habitation, l'acquéreur veillera à minimiser les nuisances dues à son installation incomplète et/ou non-conforme. Pour cela, il veillera au bon entretien et au bon fonctionnement de l'installation en place. Il devra faire vidanger la fosse septique ou toutes eaux dès que nécessaire.

L'installation d'assainissement non collectif ne devra pas causer de nuisance sanitaire ou environnementale forte.

En cas de danger pour la santé des personnes ou de risque avéré de pollution de l'environnement, le Maire se réserve le droit d'agir pour faire cesser cette pollution.

Nous attirons l'attention des propriétaires que cet engagement de principe est pris par le conseil municipal. Aussi, il pourra être modifié ou annulé en cas de changement de ce dernier.

VOTE	POUR : 12	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-------------	-----------	------------	----------------

ZDE

- Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil municipal que les Zones de Développement Eolien (Z.D.E.) ont été créées par la loi du 13 juillet 2005 d'orientation de la politique énergétique. L'élaboration de ces zones conditionne le raccordement électrique des parcs éoliens au réseau de distribution public.

Dans ce contexte, la Communauté de communes du Canton de Charly-sur-Marne s'est engagée dans une démarche de Zones de Développement Eolien pour identifier des zones propices à l'éolien (Z.D.E.).

A la suite de cette étude, 2 secteurs potentiels (pôles n° 1 et n°2) ont été retenus sur le territoire communautaire (voir cartographie en annexe) :

- *Pôle 1 = Montreuil-aux-Lions*
 - o **5 à 19 machines / 10 à 76 MW**

- *Pôle 2 = Coupru/Charly*
 - o **10 à 31 machines / 20 à 104 MW (incluant le Parc existant de La Picoterie)**

Ainsi, l'étude de Z.D.E. a défini un pôle qui a son périmètre sur la commune de Montreuil-aux-Lions :

- *Pôle 1 = Montreuil-aux-Lions*
 - o **5 à 19 machines / 10 à 76 MW**

Le Conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, reconnaissant le bien fondé de l'étude et du zonage proposé :

- **Donne son avis favorable au périmètre proposé pour le pôle n°1 : Montreuil-aux-Lions, qui concerne le territoire de la commune,**

- **Donne son avis favorable pour que la Communauté de Communes du Canton de Charly-sur-Marne dépose le dossier d'étude de Zones de Développement Eolien auprès de la DREAL et de la Préfecture.**

VOTE	POUR : 10	CONTRE : 2	ABSTENTION : 0
-------------	-----------	------------	----------------

Questions et informations diverses

* Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier reçu de la poste pour remercier la municipalité de l'aide apportée à la distribution du courrier lors de la période hivernale.

* Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier reçu du Secours Populaire Français remerciant pour les dons de meubles et autres récupérés dans des maisons de la commune au profit de personnes dans le besoin.

* Monsieur le Maire informe qu'il a reçu un courrier concernant l'huile de schiste. Les puits de forage ont été rejeté.

* Monsieur le Maire remercie toutes les personnes, ainsi que Madame Claudine ROLLAND, pour la mobilisation et la distribution de tracts concernant le changement d'approche aérienne de Roissy Charles de Gaulle. Le jour de la brocante, le dimanche 24 avril 2011 à 11 heures, un "flash Mob" sera mis en place pour médiatiser l'affaire. La presse sera présente et l'info sera relayée sur France 3 Picardie. Monsieur Régis VERON pense qu'il faudrait mobiliser les autres communes. Monsieur le Maire précise que cela a été fait, mais que nous allons relancer l'information. Monsieur le Maire précise que la commune participe au financement de banderoles qui devraient être réalisées par l'ACE.

*** DEBAT AVEC LE PUBLIC SUR LES AVIONS**

* Monsieur Régis VERON remercie pour les travaux rue de l'église.

* Monsieur SAROUL va faire un rappel sur la réglementation du PLU (Plan Local d'Urbanisme) concernant les antennes paraboliques et éléments extérieurs de climatisation.

* Madame ANORGA annonce que le City Stade est terminé. L'aire de jeux des petits enfants sera finie d'ici peu de temps.

* Madame ANORGA informe qu'une étude est lancée en partenariat avec l'ONF, une réunion aura lieu avec l'ensemble des usagers des chemins afin de mettre en place différentes actions quant aux chemins du village.

* Monsieur BACUET fait remarquer que des utilisateurs du City Stade lancent volontairement des ballons au delà des filets de protection et arrivent sur la route nationale.

* Monsieur MORINO demande si la future station d'épuration des eaux usées de l'assainissement collectif sera de type "naturelle" (filtre roseaux) ? Monsieur le Maire répond que cette solution est largement privilégiée, mais qu'aucune solution n'est arrêtée pour le moment. L'étude technique n'a pas été réalisée sur ce point. Mais le lieu est quant à lui défini.

* Monsieur LAVOISIER demande si la commune est équipée d'une balyeuse derrière un des tracteurs afin de passer rue du Pipet au niveau de la Passementerie ? Monsieur le Maire répond que la commune vient d'en acquérir une mais que les cantonniers ont été fort occupés ces derniers temps.

* Monsieur MORINO demande si l'arbre qui se trouve sur le pont peut être retiré ? Monsieur le Maire répond que le nécessaire sera fait prochainement.

* Monsieur MORINO demande pourquoi l'éclairage public s'est trouvé éteint les dernières nuits. Monsieur REGAL répond que l'éclairage public est maintenant éteint la nuit entre 23 heures et 6 heures afin de faire des économies d'énergie. Monsieur le Maire annonce qu'une étude économique sera faite sur cette action de coupure, de plus cette coupure présente un intérêt écologique et est mise en place dans de nombreuses communes

* Monsieur le Maire annonce qu'un conseil municipal aura lieu prochainement pour le vote du budget, mais la date définitive n'est pas encore fixée.

La séance est levée à 21 heures 30.

Vu par Nous, Olivier DEVRON, Maire de la commune de Montreuil aux Lions, pour être affiché le 21 Avril 2011, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire, Olivier DEVRON.